

## 10 raisons de dire NON aux offres finales de Postes Canada!

Le 28 mai dernier, Postes Canada a déposé ce qu'elle a appelé ses « dernières et meilleures » offres pour l'unité de négociation de l'exploitation postale urbaine et l'unité des facteurs et factrices ruraux et suburbains (FFRS). Ensuite, seulement deux jours plus tard, Postes Canada a demandé à la ministre de l'Emploi et des Familles, Patty Hajdu, d'ordonner la tenue d'un vote sur les offres patronales. Puis, le 12 juin, la ministre a annoncé qu'elle intervenait pour forcer la tenue d'un vote sur les offres patronales présentées le 28 mai dernier. Une fois de plus, le gouvernement a choisi de se ranger du côté de l'employeur.


Les travailleuses et travailleurs des postes doivent se tenir prêts à défendre leurs droits et à refuser ces offres. Le moment venu, les membres devront **voter NON!**

Voici 10 raisons pourquoi il faut voter NON :

1. **C'est le seul moyen d'obtenir de meilleures conventions collectives.** Un vote fort contre les offres patronales montrera à la direction que nous sommes unis et qu'il n'est pas question d'obtenir moins que ce que nous méritons.
2. **L'offre de Postes Canada visant l'unité urbaine n'offre pas de nouvelles possibilités d'emplois à plein temps pour les employés et employées du groupe 1.**
3. **L'offre de Postes Canada visant l'unité des FFRS ne met pas de véhicules de la Société à la disposition des FFRS.** La situation est particulièrement préoccupante dans les régions suburbaines où l'indemnité de kilométrage est insuffisante pour payer les dépenses d'utilisation d'un véhicule.
4. Postes Canada veut que **les nouveaux employés et employées** travaillent six mois à un poste régulier **sans accumuler de service ouvrant droit à pension.**
5. **La proposition de Postes Canada concernant le programme d'assurance-invalidité de courte durée n'est pas à la hauteur.** Canada Vie doit se retirer du processus afin que nos membres puissent se concentrer sur leur santé et leur guérison, et non sur un autre formulaire à remplir ou un autre certificat médical à obtenir.
6. La « **répartition de la charge** » éroderait nos droits d'ancienneté et donnerait beaucoup trop de pouvoir aux superviseurs en matière de réaffectation du travail, ouvrant la porte au favoritisme, à l'intimidation et au harcèlement. Le nivellement de la charge de travail vise aussi à éliminer les heures supplémentaires.

.../2

Balayez le code QR pour voir les bulletins parus récemment >

 Le STTP reconnaît, en tout respect, que son bureau est situé sur le territoire traditionnel et non cédé des peuples anishinaabés.



7. **Le modèle de l'« acheminement dynamique » proposé par Postes Canada** est une autre attaque contre nos droits d'ancienneté. La mise en œuvre de ce modèle ferait en sorte que les factrices et facteurs ne seraient plus titulaires de leur itinéraire, et donnerait lieu à des charges de travail plus lourdes, et ce, tous les jours.
8. Le nombre de **postes à temps partiel** augmenterait de façon exponentielle. Postes Canada veut créer deux nouveaux types de travailleuses et travailleurs à temps partiel au sein du groupe 2 pour le travail la fin de semaine et en semaine.
9. **Les « solutions » de Postes Canada à la séparation du tri et de la livraison (STL) ne vont pas assez loin.** Postes Canada doit accorder la priorité à la conciliation travail et vie personnelle de ses employées et employés, et pas seulement aux besoins opérationnels de son réseau.
10. **Les offres de Postes Canada ne font rien pour améliorer les protections contre la sous-traitance.** De plus, l'employeur estime qu'il peut sous-traiter la livraison des colis aux termes de la convention collective urbaine actuelle.

Un vote fort contre les offres patronales montrera à la direction que nous sommes unis et qu'il n'est pas question d'obtenir moins que ce que nous méritons. **Il indiquera aussi au gouvernement qu'il ne peut pas s'attaquer impunément à la négociation collective libre et équitable.**

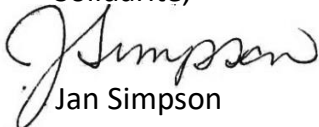
**Enfin, un vote fort contre les offres patronales révélera que nos votes ne sont pas à vendre.** Les primes à la signature offertes par Postes Canada ne sont pas intégrées à nos salaires et n'ouvriraient pas droit à pension. Tout cela n'est qu'une triste tentative de la part d'un employeur désespéré qui veut acheter nos votes.

Maintenant, plus que jamais, les travailleuses et travailleurs des postes doivent se serrer les coudes, se soutenir les uns les autres et soutenir leur syndicat! Dans les jours à venir, nous vous transmettrons davantage de renseignements sur les raisons pour lesquelles nous devons tous **voter NON** aux **dernières offres de Postes Canada**.

**N'oubliez pas :** Le Syndicat est votre meilleure source d'information sur les négociations. Ne vous laissez pas bernier par les rumeurs ou la désinformation, surtout de la part de la direction.

Pour recevoir par courriel les dernières nouvelles du Syndicat, abonnez-vous à Somm@ire : [www.sttp.ca/fr/sommaire-sttp](http://www.sttp.ca/fr/sommaire-sttp).

Solidarité,



Jan Simpson  
Présidente nationale

